

Séance du 24 Mai 2020

Monsieur le Maire certifie que les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués par lettre individuelle en date du 19 Mai 2020 et qu'un avis de cette réunion a été affiché à la porte de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Installation du Conseil Municipal
- 2°) Election du Maire
- 3°) Fixation du Nombre d'Adjoints
- 4°) Election des Adjoints
- 5°) Lecture de la Charte de l'Elu Local
- 6°) Indemnités de Fonctions du Maire et des Adjoints
- 7°) Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 8°) Commissions Communales

Le Maire,

Procès-Verbal de l'Installation du Conseil Municipal

Le vingt-quatre Mai deux mil vingt, dix heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de TRETEAU à la Salle Polyvalente de Treteau (afin de respecter les gestes d'hygiène et de distanciation sociale conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 Mai 2020.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BONIN Gérard, VIGNE Olivier, DELIGEARD Arnaud, CHASSAGNE Jean François, DEGIRAL Laurence, DEVILLARD Claude, CHAUVET Anne Marie, MAIRE Pierre, DESBOUIS Serge, GILLES Xavier, MONNET Jérôme, PELLETIER Emeline, CHAPPAZ Aurélie, LEBRE Amélia, PEJOUX Florent

Absent : Néant

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire donne les résultats constatés aux procès-verbaux des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 Mars 2020.

Il déclare Mr BONIN Gérard, Mr VIGNE Olivier, Mr DELIGEARD Arnaud, Mr CHASSAGNE Jean François, Mme DEGIRAL Laurence, Mr DEVILLARD Claude, Mme CHAUVET Anne Marie, Mr MAIRE Pierre, Mr DESBOUIS Serge, Mr GILLES Xavier, Mr MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme LEBRE Amélia, Mr PEJOUX Florent installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Mr MAIRE Pierre prend la présidence de la séance. Il a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

DESIGNATION DU SECRETAIRE

Mme LEBRE Amélia, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs soit Mme DEGIRAL Laurence et Mr GILLES Xavier.

ELECTION DU MAIRE

Mr MAIRE Pierre a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

RESULTAT DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

A : Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

B : Nombre de votants : 15

C : Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du Code Electoral) : 0

D : Nombre de suffrages Blancs (Art. L 65 du Code Electoral) : 0

E : Nombre de suffrages exprimés : 15

F : Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
DELIGEARD Arnaud	15	QUINZE

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU MAIRE

Mr DELIGEARD Arnaud a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de DELIGEARD Arnaud élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT)

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT : 1^{ER} Tour de scrutin

A : Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

B : Nombre de votants : 15

C : Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du Code Electoral) : 0

D : Nombre de suffrages Blancs (Art. L 65 du Code Electoral) : 0

E : Nombre de suffrages exprimés : 15

F : Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
-----------------------------	-----------------------------

	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
CHASSAGNE Jean François	15	QUINZE

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Mr CHASSAGNE Jean François a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT : 1^{ER} Tour de scrutin

A : Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

B : Nombre de votants : 15

C : Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du Code Electoral) : 0

D : Nombre de suffrages exprimés : 15

E : Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
DESBOUIS Serge	15	QUINZE

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Mr DESBOUIS Serge a été proclamé 2^{me} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT : 1^{ER} Tour de scrutin

A : Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

B : Nombre de votants : 15

C : Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du Code Electoral) : 0

D : Nombre de suffrages Blancs (Art. L 65 du Code Electoral) : 0

E : Nombre de suffrages exprimés : 15

F : Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
VIGNE Olivier	15	QUINZE

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Mr VIGNE Olivier a été proclamé 3^{me} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT : 1^{ER} Tour de scrutin

A : Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

B : Nombre de votants : 15

C : Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du Code Electoral) : 0

D : Nombre de suffrages Blancs (Art. L 65 du Code Electoral) : 0

E : Nombre de suffrages exprimés : 15

F : Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En lettres</i>
CHAPPAZ Aurélie	15	QUINZE

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Mme CHAPPAZ Aurélie a été proclamée 4^{me} Adjointe et a été immédiatement installée.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet un exemplaire de ce document à chaque conseiller municipal.

Indemnité de fonctions du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants et L 2123-23 du CGCT, il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Il propose alors au conseil municipal d'octroyer le maximum à tous les adjoints.

Après en avoir délibéré et à 12 Votes « Pour », 2 Votes « Contre » et 1 abstention, le conseil municipal adopte les indemnités de fonctions au taux maximum.

Les indemnités seront versées à partir de la date d'installation du conseil municipal à savoir le 24 mai 2020 et de la façon suivante :

NOMS PRENOMS	FONCTION	% de l'Indice Brut	Indemnité Brute Mensuelle
DELIGEARD Arnaud	Maire	40.3 %	1567.43
CHASSAGNE Jean François	1 ^{er} Adjoint	10.7 %	416.17
DESBOUIS Serge	2 ^{me} Adjoint	10.7 %	416.17
VIGNE Olivier	3 ^{me} Adjoint	10.7 %	416.17
CHAPPAZ Aurélie	4 ^{me} Adjoint	10.7 %	416.17
TOTAL MENSUEL			3232.11

Monsieur le Maire donne pour information les différentes délégations qu'il a attribué aux 4 Adjoints avec effet à compter du 24 Mai 2020 :

Monsieur CHASSAGNE Jean François, 1^{er} Adjoint : Finances, Personnel, Voirie, Assainissement, Urbanisme et délégation de signature pour tous les documents en absence du maire.

Mr DESBOUIS Serge, 2^{me} Adjoint : Bâtiments, Communication, Espace Vert, développement économique, Pêche, étang communal

Mr VIGNE Olivier 3^{me} Adjoint : Matériel outillage, salle polyvalente, association et sport, cimetière

Mme CHAPPAZ Aurélie 4^{me} Adjointe : Affaires scolaires et périscolaires, fête et cérémonie, maisons fleuries

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de charger Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y afférentes;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De réaliser les lignes de trésorerie **sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 15000 €uros**;

COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité a voté les différentes commissions en sachant que Mr le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Le conseil municipal a également nommé pour chacune d'elle un vice-président qui peut convoquer et présider si le Maire est absent.

Finances Communales : Vice-Président : Mr CHASSAGNE Jean François, Membres : Mr DESBOUIS Serge, Mr VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme DEGIRAL Laurence, Mr MAIRE Pierre, Mme LEBRE Amélia

Personnel Communal, Hygiène, Sécurité : Vice-Président : Mr CHASSAGNE Jean François, Membres : Mr DESBOUIS Serge, Mr VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mr BONIN Gérard, Mme DEGIRAL Laurence, Mr PEJOUX Florent

Voirie, Assainissement, Réseaux : Vice-Président : Mr CHASSAGNE Jean-François, Membres Mr VIGNE Olivier, Mr BONIN Gérard, Mr DEVILLARD Claude, Mr MONNET Jérôme

Bâtiments Communaux : Vice-Président : Mr DESBOUIS Serge, Membres : Mr VIGNE Olivier, Mr DEVILLARD Claude, Mr MAIRE Pierre, Mr GILLES Xavier, Mr MONNET Jérôme, Mr PEJOUX Florent

Matériel, Outillage, Mobilier : Vice-Président : Mr VIGNE Olivier, Membres : Mr CHASSAGNE Jean François, Mr BONIN Gérard, Mr DEVILLARD Claude, Mr GILLES Xavier

Pêche, Étang Communal : Vice-Président : Mr DESBOUIS Serge, Membres : Mr VIGNE Olivier Mr DEVILLARD Claude Mr GILLES Xavier Mme PELLETIER Emeline Mme LEBRE Amélia

Espaces Verts : Vice-Président : Mr DESBOUIS Serge, Membres : Mme CHAPPAZ Aurélie, Mr BONIN Gérard, Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAUVET Anne Marie, Mr MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia, Mr PEJOUX Florent.

Fêtes de cérémonies : Vice-Présidente : Mme CHAPPAZ Aurélie, Membres : Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAUVET Anne Marie, Mme PELLETIER Emeline, Mme LEBRE Amélia

Maisons Fleuries : Vice-Présidente : Mme CHAPPAZ Aurélie, Membres : Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAUVET Anne Marie, Mme PELLETIER Emeline, Mme LEBRE Amélia

Associations, sports : Vice-Président : Mr VIGNE Olivier Membres : Mr BONIN Gérard, Mr GILLES Xavier, Mr MONNET Jérôme, Mr PEJOUX Florent

Affaires scolaires et périscolaires : Vice-Présidente : Mme CHAPPAZ Aurélie Membres : Mr BONIN Gérard, Mr MAIRE Pierre, Mme CHAUVET Anne Marie, Mr GILLES Xavier, Mme PELLETIER Emeline

Communication : Vice-Président : Mr DESBOUIS Serge, Membres : Mr CHASSAGNE Jean François Mr BONIN Gérard Mme DEGIRAL Laurence Mme PELLETIER Emeline

Salle Polyvalente : Vice-Président : Mr VIGNE Olivier, Membres. Mr MONNET Jérôme Mme PELLETIER Emeline Mr PEJOUX Florent

Développement Économique : Vice-Président : Mr DESBOUIS Serge, Membres : Mr CHASSAGNE Jean François, Mr VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme CHAUVET Anne Marie, Mr MAIRE Pierre, Mme LEBRE Amélia,

Cimetière : Vice-Président : Mr VIGNE Olivier, Membres : Mr CHASSAGNE Jean François, Mr DEVILLARD Claude, Mr GILLES Xavier, Mr PEJOUX Florent

DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Délégué Communautaire : Mr le Maire informe qu'il assurera les fonctions de délégué titulaire au sein de la Com/Com et Mr DESBOUIS Serge, 2^{me} Adjoint, sera délégué suppléant. Par contre, il faut que Mr CHASSAGNE Jean François, 1^{er} Adjoint démissionne en tant que délégué suppléant car les délégués sont nommés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 11 HEURES 30